

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 janvier 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 décembre 1984, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 1302).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Merci, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: J'espère que vous avez passé un joyeux Noël.

M. Baker: Monsieur le Président, j'espère que tous les députés ont passé un joyeux Noël et je leur souhaite un bon retour à la Chambre. J'espère que la session qui se poursuit sera très productive et que le gouvernement changera d'attitude à l'égard des Canadiens en leur permettant de souffler un peu au lieu de sabrer encore dans deux programmes très importants instaurés par l'ancien gouvernement libéral, un gouvernement qui se souciait des gens. Nous pouvons voir que le gouvernement actuel se préoccupe surtout du déficit et qu'il ne s'intéresse pas vraiment aux citoyens.

Je voudrais conclure mes observations sur l'amendement du leader de l'opposition à la Chambre. Cette motion a été proposée pour deux principales raisons: premièrement, le projet de loi présenté à la Chambre est plutôt nébuleux et ne répond pas aux objectifs que le ministre a énoncés dans son exposé; deuxièmement, les actes du gouvernement ne sont certainement pas conformes aux intentions de cette mesure, du moins telles que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) les a énoncées.

Nous avons vu les mesures prises par le gouvernement depuis que la Chambre s'est ajournée pour le congé de Noël. Nous avons vu le gouvernement fédéral rencontrer les gouvernements provinciaux dans un climat de consultation, puis décider de s'en prendre de nouveau aux petites entreprises en augmentant les contributions au Régime de pensions du Canada pour toutes les entreprises, tous les employeurs et tous les employés.

Le public trouve sans doute étrange qu'il consulte les gouvernements provinciaux à ce sujet. Pourquoi le gouvernement du Canada consulte-t-il les gouvernements provinciaux à propos de cette mesure? Ce n'est sûrement pas parce qu'il a énoncé son intention de les consulter. Si vous consultez les premiers ministres provinciaux au sujet de la majoration des

cotisations au RPC, c'est un peu comme si vous consultiez les propriétaires à propos d'une hausse de loyer. Cela revient exactement au même. Le ministre des Finances (M. Wilson) et ses homologues provinciaux se sont gardés d'expliquer que depuis la création du RPC, les fonds en caisse ont servi à financer les programmes de dépenses des gouvernements provinciaux. Autrement dit, depuis 1966 et 1967, les provinces ont puisé dans les excédents en fonction des sommes que les entreprises et les travailleurs versent à la caisse. Toutefois, monsieur le Président, les provinces n'ont pas encore remboursé un seul sou au RPC. Si je me souviens bien, cet argent était emprunté sous forme d'obligations sur 20 ans. Autrement dit, chaque mois, les gouvernements provinciaux empruntent de l'argent au RPC pour 20 ans et ils ne lui ont toujours pas remboursé un sou. Cependant, les remboursements doivent, en principe, commencer en 1986.

Monsieur le Président, ni le ministre des Finances ni ses collègues provinciaux n'ont répondu à la question des Canadiens: que fera-t-on de ces remboursements de centaines de millions de dollars qui vont commencer en 1986? Cet argent suffira-t-il à renflouer la caisse du Régime de pensions du Canada d'ici l'an 2000? Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est tout à fait trompeur de consulter les gouvernements provinciaux à ce sujet sans donner d'explications aux Canadiens. Cela ne reflète sûrement pas les intentions avouées du gouvernement. Se propose-t-il de prêter davantage aux provinces? Autrement dit, ces augmentations sont-elles destinées à redonner aux provinces l'argent qu'elles devront commencer à verser à la caisse en 1986?

Je le répète, monsieur le Président, le gouvernement a pris tant de mesures qui vont à l'encontre de l'objet du projet de loi que le leader de l'opposition à la Chambre a dû y proposer un amendement.

En présentant le projet de loi, le ministre a dit que le gouvernement donnait la priorité à la création d'emplois. En fait, cet objectif le préoccupait tellement qu'il n'a pas caché sa joie quand le premier ministre (M. Mulroney) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) se sont vantés au début du mois d'avoir créé 96,000 emplois dans le secteur privé depuis qu'ils sont au pouvoir. A la radio et à la télévision, le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration se sont attribué le mérite d'avoir créé 96,000 emplois depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir le 4 septembre. Malheureusement, ils ont oublié de vérifier les faits, car ils auraient constaté qu'au cours de la période correspondante sous l'administration Trudeau, encore plus d'emplois furent créés durant les trois derniers mois. Si le gouvernement tient à se vanter d'avoir créé des emplois dans le secteur privé, il devrait préciser qu'il s'agissait d'environ 24,000 emplois par mois, contre à peu près 32,000 emplois créés dans le secteur privé pendant les trois derniers mois du gouvernement Trudeau. Le chef de l'opposition (M. Turner) a fait encore mieux